

LE SÉNAT

Le mardi 11 décembre 1990

[Note de l'éditeur: Suite des débats consignés au numéro 116A.]

La séance reprend à 14 heures, le mercredi 12 décembre 1990, le Président étant au fauteuil.

Son Honneur le Président: La séance reprend.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

RETRAIT DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Je crois pouvoir retirer la motion P-1, Votre Honneur.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président: Sénateur MacEachen?

L'honorable Edward M. Lawson: Je n'ai pas entendu ce qu'a dit le sénateur Frith.

Le sénateur Frith: Je viens de retirer la motion P-1.

Son Honneur le Président: Le sénateur MacEachen a la parole.

L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT—MOTION PORTANT QUE LA PAROLE SOIT DONNÉE AU SÉNATEUR WATERS—RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Edward M. Lawson: Conformément à l'article 26, je propose que la parole soit donnée au sénateur Waters.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Le page devrait prendre votre motion, si vous l'avez.

Son Honneur le Président: Quelqu'un appuie-t-il la motion du sénateur Lawson?

L'honorable H.A. Olson: J'appuie la motion.

Son Honneur le Président: Conformément à l'article 26, je suppose que le sénateur Lawson a le droit d'agir ainsi parce que le sénateur MacEachen n'a pas encore commencé à parler. Il est donc proposé par le sénateur Lawson, appuyé par le sénateur Olson, que conformément à l'article 26, le sénateur Waters soit maintenant entendu.

Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Le sénateur Lawson: Honorables sénateurs . . .

Le sénateur Forrestall: C'est un coup monté.

Le sénateur Kenny: Qu'est-ce qu'un coup monté?

Le sénateur Forrestall: C'est un coup monté, et vous le savez.

Le sénateur Kenny: Qui a dit cela?

Le sénateur Forrestall: C'est moi.

Le sénateur Lawson: Si vous vouliez bien vous taire quelques instants, j'aimerais donner ma position sur ce point. Nous avons eu tous ces débats au cours des dernières semaines, des derniers mois, et à plusieurs reprises, nos indépendants n'ont pas pu prendre la parole parce que lorsqu'une entente a été conclue entre les deux partis, voulant que les libéraux aient huit amendements etc., nous nous faisons mutuellement des politesses mais personne n'a pensé à respecter les droits des indépendants à parler au Sénat. Pour éviter que ceci ne se reproduise sur la question très importante soulevée par le sénateur Kelly qui, si elle était approuvée, pourrait mettre fin au débat, pour éviter que les indépendants soient privés de leurs droits—vous avez entendu un certain nombre de libéraux de l'autre côté—les indépendants n'auraient absolument pas le droit de parler en troisième lecture et nous serions à nouveau privés de notre droit de participer aux travaux de cette Chambre. Si nous ne pouvons pas régler cette question en prenant la parole en dernier lieu, je propose cette motion pour être sûr qu'au moins l'un des indépendants pourra parler en premier.

Une voix: Je n'ai pas d'objection.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, c'est certainement dans ces circonstances que doit s'appliquer l'article 26 du Règlement. La dernière fois que le problème de l'article 26 est pesé—article selon lequel:

Lorsque deux ou plusieurs sénateurs se sont levés pour parler, le Président donne la parole à celui qu'il juge avoir été le premier à se lever de son siège; est cependant recevable une motion portant que tout autre sénateur qui s'est levé «soit maintenant entendu» . . .

Et c'est ce qui s'est passé avec la motion du sénateur Lawson.

Il y avait certaines divergences sur l'acceptabilité de cette motion la dernière fois qu'elle a été présentée.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Parce qu'une motion avait été présentée.

Le sénateur Frith: Les honorables sénateurs se souviennent sans doute qu'à ce moment-là, le Président a dit qu'il refusait de mettre la motion aux voix, ce qu'il n'a pas fait cette fois-ci. À sa décharge, bien que ce ne soit pas une cause que je tiens particulièrement à défendre, je dois dire que lorsque j'en ai discuté avec lui, il se fondait sur une disposition du *Beauchesne*. J'en ai pris note et, si je me souviens bien, c'était à la page 99. Je me souviens qu'alors le sénateur Murray proposait une motion, dont nous avons débattue, et qui, comme le montre le Hansard ou les *Débats du Sénat*, n'avait pas en fait été présentée avant l'appel de l'*Ordre du jour*. De toute façon, le Président a donné la parole au sénateur Murray, alors que le sénateur Waters non seulement était debout, mais avait donné avis au préalable de son intention de parler.